» Que c'est donc à tort que le jugement du tribunal de simple police de Roubaix a retenu les sept contraventions relevées par le procès-verbal à raison de ce que sept ouvrières faisaient une journée de huit heures, sans repos.

— En ce qui concerne les 47 contraventions à l'article 3, § 3 de la même loi.

» Attendu que ce texte relatif au temps des repos n'est applicable que dans les cas où les repos sont prescrits ;

» Que des repos n'étant pas obligatoires pour des ouvrières qui ne font qu'une journée de huit heures, il n'y a pas lieu d'appliquer à cause d'elles la disposition concernant la non-simultanéité des repos.

» Qu'ainsi les sept contraventions pour inexistence des repos étant écartées, il ne saurait être retenu de contraventions pour non-simultanéité des repos.

» Par ces motifs, reçoit M. Louis Lefebvre en son appel, infirme le jugement rendu le 4 juillet 1901 par le Tribunal de simple police de Roubaix, dit que M. Louis Lefebvre n'a commis aucune contravention, et le décharge des contraventions prononcées contre lui par ledit jugement... »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE VALENCIENNES

LES TROUBLES DE DENAIN. — Nos lecteurs se rappellent les incidents qui se sont produits à Denain le 11 juin 1901, lors de la pose de la première pierre d'une chapelle par Mgr Sonnois.

Les socialistes se livrèrent à une manifestation hostile. M. Masse de Lafontaine, qui protesta, fut malmené par la foule et, croyant sa vie en danger, menaça ses agresseurs de son revolver. M. Masse de Lafontaine est poursuivi pour port d'arme prohibée et l'un des agresseurs, le mineur Pilette, pour violences.

M. Coudert, procureur de la République, a prononcé le réquisitoire. M. Masse de Lafontaine était défendu par Me Thellier de Poncheville, et M. Pillette par Me Saint-Quentin.

L'affaire a été mise en délibéré.

GRANDES FACILITES DE PAIEMENT
Bon Marché inouï.
FRANCO
Catalogue illustré
PHOTOGRAPHIE
S'adresser à Mlle Directeur
Société de Photographie
à SEDAN (Ardennes)
Sans apprentissage de portraits, paysages, vues animées. Seule Manufacture générale fabriquant tous les genres d'appareils pellicules, détectives, Folding, appareils mixte classique et de luxe, optique et accessoires.
Qualité supérieure
Assortiment considérable.
Bon Marché inouï.
Concurrence impossible.
Envoi franco du GRAND CATALOGUE ILLUSTRÉ.
98614

NÉCROLOGIE

— Mercredi matin, ont eu lieu, à Mons-en-Barœul, les funérailles de Mme Alfredex, morte dimanche soir, dans les circonstances tragiques que l'on sait.

— Mercredi ont été célébrées, à Douai, les funérailles d'Albert Broy, élève commissaire de la marine, qui a succombé à 23 ans.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux**.
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5).

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix, le samedi 22 mars 1902, à dix heures, pour le repos de l'âme de Madame-Mlle Marie-Hélène-Joseph DERVILLE, décédée à Roubaix, le 21 février 1902, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaires des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

CONCERTS & SPECTACLES

DICKSONN A ROUBAIX. — Dicksonn, le prestidigitateur bien connu, a donné, jeudi soir, une séance à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix. L'ex-associé de Robert-Houdin, a obtenu un très grand succès. Les tours nombreux, variés et divertissants, exécutés avec une merveilleuse adresse, ont été très goûtés des spectateurs.

Ceux-ci, durant trois heures trop vite passées, ont été conduits de surprise en surprise, d'illusion en illusion.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du spectacle, mais il suffira de constater que la soirée d'hier a prouvé à tous, que la réputation de Dicksonn n'était pas surfaite. Le spectacle qu'il offre est amusant au possible et, chose qui ne gâte rien, le célèbre prestidigitateur a le mot facile. Le bonnement qui accompagne ses tours, émaillé de saillies spirituelles, n'est pas la partie la moins récréative du programme.

LA TOURNÉE POIRIER A TOURCOING ET A ROUBAIX. — C'est dimanche prochain que la Tournée Poirier donnera, à Tourcoing, en matinée, à la salle des fêtes de la place Levertier, et, le soir, à l'Hippodrome de Roubaix, « L'Affaire Mathieu », comédie-vaudeville en trois actes, de M. Tristan Bernard. M. L. Poirier s'est assuré, pour cette représentation, le concours de MM. Corbin, du Vaudeville; Calvin, du Palais-Royal; Leys, des Variétés; Maziers, du Grand-Guignol; Saulieu, du Gymnase; Soulier, de la Porte-St-Martin; Gabriel, des Menus-Plaisirs, et de Mmes A. Dalbert, du Vaudeville; Demarge, des Nouveautés; Doucet, des Folies-Dramatiques, et Calvin, du Palais-Royal. A Tourcoing, la location sera ouverte, à la salle des fêtes, dès samedi, à huit heures du matin, jusqu'à dimanche, à midi : prix des places : 1er parquet, 4 fr.; 2e parquet, 2 fr. 50; tribune et galerie, 1 franc.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE TOURCOING

Direction : Alexandre fils (3e année)
Bur. 6 h. 1/2 Dimanche 23 mars 1902 Rideau 7 h.
LE VIEUX CAPORAL
drame en 5 actes
LE PARADIS
comédie en 3 actes
Prix des places ordinaire. 2405

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

105. — 0,78 centimètres. — E. D. 34. — Si vous êtes l'aîné, vous obtiendrez la dispense. — A. D. C., TOURCOING. — 1. Non ; 2. Parfaitement. — P. M. — Non, c'est faux.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE DOUAI. — La ligue radicale de Marchiennes organise pour le dimanche 23 courant un Congrès qui aura lieu à l'établissement dit Château-Gayant, 14, rue Mongat. Il s'agit de désigner un candidat pour la 2e circonscription.

QUATRIÈME CIRCONSCRIPTION DE BÉTHUNE. — Un congrès républicain se tiendra à Bethune, le mardi de Pâques, 1er avril, pour désigner un candidat à la députation, dans la nouvelle circonscription formée par les cantons de Bethune et d'Houdain.

Le congrès aura à choisir entre trois notabilités, au moins, qui paraissent disposées à accepter la candidature. Ce sont : MM. Béharelle, maire de Nœux, conseiller d'arrondissement ; Bar, conseiller général, et Haniecotte, distillateur.

NORD

UN INCENDIE CRIMINEL A ENGLEFONTAINE. — Deux hangars appartenant à M. E. Fournier, marchand boucher à Englefontaine, ont été détruits, dimanche soir, par un incendie. Deux vaches et la voiture de M. Fournier ont été la proie des flammes.

On croit à la malveillance et la gendarmerie du Quesnoy a ouvert une enquête.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE WAZIERS. — Le parquet de Douai s'est transporté à Waziers mercredi à six heures du soir. Il a procédé à plusieurs interrogatoires, de la victime, de Mme Dernoncourt et de sa fille.

On croit maintenant que si Mlle Flore Béghin a été victime d'une tentative d'assassinat, c'est par suite d'une méprise du meurtrier.

De graves soupçons pèsent sur un individu, le sieur D..., ouvrier maçon, habitant Hénin-Liétard. Sa femme, à la suite de mauvais traitements, l'a quitté pour revenir habiter chez ses parents à Waziers.

Elle travaillait habituellement le lundi chez Mme Defer, l'épicière chez laquelle Mlle Béghin allait porter des œufs et du lait. Comme sa femme et Mlle Béghin ont une grande ressemblance, on croit qu'il s'est attaqué à celle-ci, croyant avoir affaire à sa femme.

La présence de D... a du reste été signalée lundi dans la commune de Waziers. On le recherche activement.

LA MEILLEURE huile de foie de morue, 1 fr. 80 le litre. Tout le monde peut la boire. Pharmacie Couvreur, rue Neuve, Roubaix. 1947

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne.* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez *du beau, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

PAS-DE-CALAIS

UN OUVRIER MINEUR TUÉ A CARVIN. — Hier matin, vers 8 heures 1/4, trois ouvriers, MM. Louis Broutin, Vital Cuvillon, Edmond Wilbaut, étaient occupés à l'abattage du charbon dans une taille montante de la veine Saint-Charles au fond de la fosse n. 2.

Soudain, un pan de charbon se détacha et vint atteindre M. Wilbaut, lui fracturant la partie inférieure du crâne. La mort fut instantanée. Le malheureux laisse une veuve et cinq enfants dont le plus âgé a 10 ans.

M. FÉVRIER & Cie
2, Grande-Rue, ROUBAIX
PREMIÈRE COMMUNION. *Modèles absolument exclusifs à la Maison.*

GRATUITEMENT & FRANCO
MM. Fournier, Bon et Cie, de Dijon, envoient à toutes les personnes qui leur en font la demande, un échantillon (accompagné de tous les renseignements utiles) de la *Crème Norwégienne Michel Hansen*, afin de vulgariser l'emploi de ce produit merveilleux destiné à détrôner l'huile de foie de morue et les émulsions. Il suffit de le leur demander; voilà, certes, qui est plus à même de faire apprécier les vertus d'un produit que tous les discours du monde.
On peut s'adresser également aux Pharmacies Gerreth, 15, rue du Chemin-de-Fer, Roubaix (Ne pas confondre avec la rue de la Gare) ; Bernamont, rue Carnot, Tourcoing. 2172

BELGIQUE

LETTRE DE BRUXELLES

La santé de la Reine

Sous la date du 16 mars, l'*Agence Nationale* publiait la dépêche suivante :

« Spa, 16 mars. — Les nouvelles de la santé de la reine des Belges sont moins bonnes. Le temps étant défavorable, la reine ne quitte plus ses appartements. »

Le *Journal de Roubaix* a, comme toute la presse, reproduit cette information. Or, renseignements pris à Spa, dans l'entourage immédiat de Sa Majesté, nous pouvons la démentir. La vérité est que l'état de la Reine est toujours le même, ni bien brillant, ni mauvais. La température est la seule cause du peu de sorties de Sa Majesté qui ne sort guère — mais ce n'est pas de maintenant — qu'une fois par semaine.

La santé du Roi

L'état de santé du Roi n'a rien de grave non plus. On a dit qu'il est revenu de Nice souffrant de la gorge et qu'il le reste. Il vit ces temps-ci absolument calfeutré dans son château de Laeken. Mais, nous croyons savoir qu'il n'y est pas du tout réduit par une indisposition quelconque. La preuve en est que Sa Majesté va sans tarder se remettre en voyage. La Chambre, selon toute apparence, sera en vacances pendant une dizaine de jours seulement à partir de samedi, et, aussitôt, Léopold II quittera de nouveau son beau pays de Belgique pour aller respirer un air plus doux au pays où fleurit l'oranger ou ailleurs ! Nous sommes persuadé que l'événement justifiera une fois de plus nos prévisions.

—×—

Nous avons, dans une de nos précédentes lettres, indiqué ce à quoi s'appliquerait le Sénat à la reprise de ses travaux. Nos prévisions se sont réalisées.

Nous n'avions pas annoncé que l'interpellation sur l'Espierre, qui était pourtant en tête de l'ordre du jour de la Haute Assemblée, serait discutée. Effectivement, elle ne l'a pas été. Comme nous l'avions prévu, elle a été purement et simplement rattachée à la discussion du budget des finances et des travaux publics, qui sera abordée quand la Chambre s'en sera occupée elle-même. C'est M. Rapsaet, bourgmestre et sénateur d'Audenaerde, qui, au Sénat, soutiendra les intérêts des riverains de l'infecte Espierre. En attendant, à la Chambre, M. Hoyois continue la série de ses « questions » relatives au même objet. De sorte que l'attention des deux Assemblées reste fixée sur une question à la solution de laquelle les populations des arrondissements de Tournai, Courtrai et Audenaerde attachent la plus haute importance.

—×—

La discussion de la loi militaire est celle par laquelle le Sénat a commencé. Généralement, les « discussions générales » sont très courtes au Sénat. Il en était jadis de même à la Chambre où les choses n'ont changé que depuis l'arrivée des socialistes. Cette fois, le Sénat semble vouloir suivre le mauvais exemple de la Chambre. Il est vrai qu'il compte dans son sein des sénateurs libéraux qui se croiraient déshonorés s'ils n'attiraient de plus en plus l'attention publique par des discours qui... ne sont que la répétition de ceux prononcés d'abord à la Commission dite mixte (qui a été chargée par le gouvernement d'étudier le problème militaire), puis à la Chambre par les verbeux orateurs de l'opposition.

Au fond, le projet est excellent au point de vue de l'armée, et bien vu d'elle. Il est excellent au point de vue du pays et il a été accueilli par celui-ci avec satisfaction. La meilleure preuve qu'il n'a rien d'anti-démocratique ni d'anti...militaire, c'est que le gouvernement français lui-même et les divers partis en France songent à lui emprunter ce qu'il a d'essentiel : l'allègement des charges militaires forcées par la réduction du temps du service combinée avec un système d'engagements ou de réengagements volontaires sérieusement encouragés.

—×—

La validation d'un sénateur-suppléant pour l'arrondissement de Hasselt-Tongres-Maesyck, occupera ensuite le Sénat. La Commission spéciale qui a examiné le cas de ce suppléant — M. Vroonen — a conclu à son invalidation : elle est d'avis qu'il ne réunissait pas, en temps utile, les conditions d'éligibilité voulues. Mais, ce qui fera l'intérêt du débat qui va s'engager, c'est tout autre chose. C'est une question de principe, que la proximité d'élections pour un seul député ou un seul sénateur dans les arrondissements dont la députation n'est pas sortante — élections isolées nécessitées par l'augmentation du nombre des députés et des sénateurs — rend particulièrement intéressante. C'est celle-ci : peut-on donner un « suppléant » à un « effectif », quand il n'y a à pourvoir qu'à la désignation d'un seul député ou d'un seul sénateur surtout dans l'hypothèse où, un seul candidat étant présenté, il est en conséquence déclaré élu sans élection ?

Ce problème avait paru suffisamment épineux au Sénat pour ne pouvoir être résolu d'emblée, lors de la validation du sénateur effectif dont M. Vroonen est le suppléant. La commission déclare que le droit de présenter un « suppléant » doit être proclamé. Les raisons alléguées par le rapporteur, M. Clayes-Bouïdaert, paraissent pertinentes et concluantes. Nous est avis que le ministre de l'intérieur et le Sénat se rallieront à la conclusion de la commission et agiront ainsi très sagement.

—×—

On reparle maintenant, un peu plus qu'il y a un an, du vrai programme collectiviste et de ce qu'il a d'essentiel. Il n'est pas, dès lors, inutile de signaler une initiative qui vient d'être prise par M. Hanrez, lequel, à raison de sa qualité de membre du groupe radical Janson et Cie, a toujours été enclin à contribuer à la réalisation du « programme de réalisation immédiate » des socialistes, celui par lequel ils veulent commencer — sauf à continuer ensuite leur œuvre de démolition sociale.

Nous n'apprécierons pas aujourd'hui la proposition de M. Hanrez à ce point de vue et nous ne recherchons pas si elle n'est que radicale ou déjà teintée de socialisme. Bornons-nous à la livrer aux méditations du public. M. Hanrez essaie de la justifier d'ailleurs, ainsi :

Le dépôt du projet de loi est la conclusion de l'interpellation que j'ai eu l'honneur de développer devant le Sénat dans la séance de ce jour. Je puis donc me dispenser d'un long exposé des motifs.

Il me suffira de rappeler les considérations principales que j'ai invoquées.

Le gisement houiller constaté dans le Limbourg belge paraît n'être que la continuation du bassin westphalien qui traverserait le Limbourg hollandais et le nord de la Belgique pour rejoindre le bassin anglais.

L'existence de la houille est plus que probable dans la province d'Anvers. Elle pourrait être accompagnée de sel et de potasse, de sorte que notre agriculture serait, comme notre industrie, intéressée à ce que l'exploitation de nos nouvelles richesses minérales se fasse dans l'intérêt général et non au profit des seuls exploitants.

La législation sur les mines, vestige d'une époque où l'on ne pouvait prévoir le développement des mines et de l'industrie, ne sauvegarde pas suffisamment l'intérêt public.

La fièvre avec laquelle se poursuivent les recherches et les demandes en concession, les procédés mis en œuvre, indiquent des tentatives d'accaparement du gisement contraires à l'esprit des lois.

Notre corps des mines, le conseil des mines et le gouvernement s'efforceront, sans aucun doute, de déjouer ces tentatives, mais il est de la plus haute importance de sauvegarder l'intérêt public en réservant au pays une partie suffisante du gisement pour assurer les besoins de nos chemins de fer et de notre marine et pour sauvegarder les intérêts des consommateurs et spécialement de notre industrie.

Les zones délimitées dans le projet de loi comprennent le domaine du camp de Beverloo, d'une superficie d'environ 5.000 hectares, et le domaine de Merxplas, d'une superficie de près de 1.200 hectares.

Le lit de l'Escaut, propriété de l'Etat, en fait également partie.

En se réservant ainsi un domaine minéral, la Belgique ne ferait que suivre l'exemple de la Hollande et de la Prusse.

Ce dernier pays, qui possède déjà d'importantes exploitations de sel, de potasse et de charbon, ces dernières en Silésie, et dans le bassin de la Sarre, se constitue un domaine minier en Westphalie en rachetant, au prix de sacrifices considérables, des concessions octroyées imprudemment.

La loi a un caractère d'urgence qui ne peut être méconnu.

Elle règle les droits des propriétaires de la surface, des sociétés, ou des particuliers, qui auraient déjà entrepris des travaux de recherche dans les zones réservées.

Quant au texte du projet, le voici :

L'état des zones dans le nouveau bassin houillier des provinces du Limbourg et d'Anvers

Art. 1er. — Les gisements minéraux existant dans les zones déterminées ci-après, sont réservés à l'Etat et ne pourront être concédés à des particuliers ou à des sociétés privées :

1re zone. — Comprenant la partie du bassin limitée par deux plans parallèles, verticaux, distants l'un de l'autre de 25 kilomètres, dirigés du S.-S.-O. au N.-N.-E. et dont le plus oriental passe par Hasselt ;

2e zone. — Toute la partie du bassin jusqu'à la frontière à l'ouest d'un plan vertical, de la même direction que les premiers, et passant à 15 kilomètres à l'est de la Tour Notre-Dame, à Anvers, en y annexant le sous-sol du domaine de Merxplas.

Art. 2. — Ceux qui, antérieurement au 15 mars 1902, auront, dans les zones réservées à l'Etat en vertu de la présente loi, pratiqué des travaux de recherche pouvant donner lieu à indemnité, aux termes de l'article 11 de la loi du 2 mai 1837, seront indemnisés par l'Etat, conformément à la dite loi.

Les droits des propriétaires de la surface seront réglés suivant les règles établies par la loi du 21 avril 1810.

Art. 3. — Les redevances qui pourraient être dues en vertu de l'article précédent pourront toujours être rachetées. Le taux du rachat sera établi par un arrêté royal.

—×—

Sans vouloir discuter avec M. Hanrez, constatons que ce n'est pas la première fois que le groupe radical soulève la question de la « collectivisation » des charbonnages, ou de certains d'entre eux, sous prétexte que l'Etat y gagnerait. On lui a fréquemment objecté que l'Etat est difficilement patron-modèle ; qu'il est doublement à la merci de ses ouvriers, — tous électeurs — auxquels il ne sait pas toujours refuser des choses, même excessives et déraisonnables, qui seraient imposées aux hommes au pouvoir dans un intérêt de parti ; et enfin, qu'il ne voit pas très bien comment il se tirerait de grèves incessantes fomentées dans ses propres exploitations. A tout cela on n'a rien répondu de satisfaisant jusqu'ici.

LIBER.

LA CHAMBRE. — Séance du 20 mars. — Le Suffrage universel provincial et communal. — La série des votes continue. L'amendement de M. Devigne accordant l'électorat communal à tout citoyen âgé de 25 ans et ayant un an de résidence est rejeté par 65 voix contre 41 et une abstention.

L'amendement subsidiaire de M. Dufrane (électorat communal à tous les électeurs pour la Chambre avec le nombre des voix qui leur est attribué) est également rejeté par 62 voix contre 52 et 10 abstentions.

Le sous-amendement de M. Denis (le mari pourra déléguer à sa femme la voix attribuée au père de famille, le veuf pourra faire la même délégation à sa fille) est rejeté pas assis et levé.

L'amendement de Backer fixant les élections provinciales au premier dimanche de mai est rejeté par 66 voix contre 51 et 2 abstentions.

M. Féron développe et défend son amendement aux termes duquel l'électeur passant d'une commune à une autre commune faisant partie de la même agglomération ne subira aucune suspension de son droit électoral.

Cet amendement — combattu par MM. de Smet de Naeyer et Wœste et défendu par MM. Denis et Troclet — est rejeté par 77 voix contre 37 et une abstention.

La proposition Vandewalle (application de la Représentation proportionnelle aux élections provinciales et communales) est rejetée pas assis et levé.

A l'appel nominal sur un amendement de M. Trasenster (Représentation proportionnelle aux élections communales), il est constaté que 70 membres seulement sont présents. La Chambre n'est plus en nombre.

La séance est levée.

LE SÉNAT. — Séance du 20 mars. — Vote du projet de loi militaire. — Le Sénat a continué la discussion du projet militaire. On a procédé tout d'abord au vote sur un amendement de M. Dupont supprimant le remplacement. Cet amendement a été rejeté par 56 voix (droite) contre 39 (gauche) et 1 abstention (M. de Merode).

Tous les articles de la loi sont ensuite votés et l'ensemble du projet est adopté par 56 voix contre 25 et 1 abstention. La séance est levée à quatre heures.

CHEZ LES SOCIALISTES BRUXELLOIS. — La fédération socialiste bruxelloise a décidé, mercredi soir, de présenter au prochain poll les candidatures, pour les élections législatives, de MM. Vandervelde, Bertrand, Delporte, Delbastée, De Greef, Camille Huysmans, Léon Meysmans, Emile Hubert, Conrardy, Fabry (représentant des dockers anversois), Dauxy, Volkaert, Wauters, Haugen, Rochette, Delpierre, Baeck et Bergmans.

LE SUFFRAGE DES FEMMES inscrit à l'article 1 de la proposition de loi Vandervelde et consorts, a fait, on le sait, l'objet d'un vote, mercredi, à la Chambre.

Les socialistes ont tous voté pour, sauf M. Pepin, qui s'est abstenu, MM. Brenez et Maroille, qui ont voté non. M. De Backer, daensiste, a voté oui.

Les radicaux et libéraux ont tous voté contre.

Vingt et un catholiques ont aussi voté contre, ce sont : MM. Helleputte, Wiart de Bocarmé, Borboux, Cousot, Dallemagne, de Broqueville, de Lantsheere, Derbaix, Desmaisières, de Theux, Dohet. Les autres membres de la droite se sont abstenus.

LA PROTECTION DU TRAVAIL. — Les délégués de l'Union des ouvriers de fabrique de la Flandre occidentale, réunis dernièrement à Roulers, ont adressé une plainte à M. le ministre du travail, au sujet de l'exécution de certaines lois protectrices du travail. Les ouvriers affirment que plusieurs dispositions de ces lois sont lettre-morte dans leur province ; ils prient le ministre d'intervenir au sujet des abus qu'ils signalent.

EN PRÉVISION DES TROUBLES. — Le lieutenant général Verstraeten, vient de partir pour Anvers afin de donner aux officiers supérieurs commandants de la garde civique, des instructions au cas où l'armée et la garde civique seraient appelées à intervenir pour maintenir l'ordre.

— A Liège. — Dans les diverses casernes d'infanterie, un bataillon est tenu sous les armes pour marcher au premier signal. A la caserne du 2e lanciers, c'est un escadron qui, les chevaux sellés, les hommes armés, attendent les événements.

BRUXELLES

AFFREUX SUICIDE. — Un ouvrier sans travail s'est suicidé, mercredi, d'une façon extraordinaire. Après avoir éloigné sa femme et son enfant, il a chargé, au moyen de poudre, de cartouches de revolver et de morceaux de fer, un petit canon sans affût ; puis il a posé le canon sur la table, s'est placé devant et a mis le feu à la poudre. Il a eu la tête littéralement emportée ; des débris de cervelle et de chair sanglante ont été projetés au plafond et sur les murs.

ACCIDENT ÉVITÉ. — M. Schollaert, président de la Chambre, et M. Helleputte ont failli être, jeudi, victimes d'un accident. L'un des chevaux de la voiture qui les amenaient à la Chambre s'est abattu en tournant du trottoir devant le Palais de la Nation. Grâce au sang-froid du cocher, qui a immédiatement retenu l'autre cheval, la voiture n'a même subi aucun choc.

COURTRAI

UNE TROUVAILLE DE 8.400 FRANCS. — UN ACTE DE PROBITÉ. — Jeudi matin, à 5 heures et demie, un ouvrier employé à la construction du chemin de fer vicinal de Courtrai à Mouscron, M. Jules Decock, âgé de 20 ans, a trouvé à proximité de sa demeure, au faubourg de Tournai, une enveloppe contenant une somme de 8.400 francs en billets de banque et pièces d'or. Le brave ouvrier confia aussitôt sa trouvaille entre les mains de M. le bourgmestre de Courtrai qui le félicita chaudement de sa probité.

Les valeurs perdues ont été réclamées par leur propriétaire M. Théophile Vandamme, négociant en épicerie, né et domicilié à Olsene-lez-Gand. Une récompense bien méritée a été offerte par lui à M. Jules Decock. Nous aimons à croire que la belle conduite de ce jeune ouvrier sera signalée à qui de droit.

AU « MONITEUR ». — Parmi les lauréats du concours de 1901 pour les bourses de voyage, nous relevons le nom de M. Robert Verraust, né à Courtrai, reçu docteur en droit par l'Université de Louvain.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. Dumortier, vice-président. — Lietanie Alois, 21 ans, aide-maçon à Charleroi, résidant à Mouscron, un mois de prison pour coups et blessures ; 20 francs d'amende ou trois jours de prison pour bris mobilier ; quinze jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison pour outrage à la police. Lietanie Julien, 26 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron, 15 francs d'amende ou trois jours de prison pour violences légères; 10 francs d'amende ou deux jours de prison pour injures verbales; un mois de prison et 50 francs d'amende ou quinze jours de prison pour coups et rébellion à la police. En outre, chacun est condamné à 15 francs d'amende ou trois jours de prison pour ivresse publique. — Pour escroquerie, un mois de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison à Reese Alphonse, 33 ans, et Reese Isidore, 31 ans, tous deux ramoneurs demeurant à Menin. — Nys Edmond, 32 ans, ouvrier en lin à Wevelghem, un mois de prison et 50 francs d'amende ou quinze jours de prison pour outrages envers le commissaire de police ; trois mois de prison pour rébellion et coups à ce magistrat dans l'exercice de ses fonctions ; 15 francs d'amende ou trois jours de prison pour ivresse publique. Dejaeghere Camille, 26 ans, ouvrier en lin à Wevelghem, est condamné à 15 francs d'amende ou trois jours de prison pour avoir refusé de prêter main-forte à la police. — Baeckelandt Godefroid, 26 ans, orfèvre ; Huysentruyt Richard, 22 ans, garçon-boucher ; Huysentruyt Adolphe, 30 ans, ouvrier tailleur, et De Gand Robert, 23 ans, ébéniste, tous quatre demeurant à Courtrai, prévenus de coups et blessures, sont : les deux premiers acquittés sans frais ; les deux autres condamnés chacun à 30 francs d'amende ou dix jours de prison pour chaque amende et solidairement aux frais. — Tjoens Jules, 18 ans, et Tjoens Raymond, 17 ans, tous deux ouvriers agricoles à Saint-Genis, inculpés de coups et blessures, sont acquittés sans frais. — Deux amendes de 26 francs chacune ou huit jours de prison pour chaque amende, avec un sursis de cinq ans, pour coups et blessures et bris de clôtures, sont infligées à Carbonnelle Arthur, 20 ans, rempailleur de chaises à Menin. — Par défaut, à Poublon Camille, 21 ans, ouvrier de fabrique à Wevelghem, dix jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison pour outrage à la police. — Vandamme Antoine, 27 ans, cordonnier à Courtrai, 30 francs d'amende ou dix jours de prison, avec sursis de cinq ans, pour coups et blessures, et 15 francs d'amende ou trois jours de prison pour ivresse publique. — Vol : un mois de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison à Desimpelaere Camille, 25 ans, ouvrier en lin à Wevelghem. — Claus Henri, 67 ans, ouvrier cordonnier à Courtrai, ivresse et outrages aux agents : 15 francs d'amende, huit jours de prison et 26 francs d'amende.

MENIN

LES PREMIÈRES COMMUNIONS. — La cérémonie des premières communions a eu lieu, hier, à Menin, dans les paroisses St-Vaast et St-François. La messe de communion a été célébrée à six heures, dans les deux églises, et, dans l'après-midi, à trois heures un salut solennel a été chanté. Environ trois cents enfants ont participé à la cérémonie.

TOURNAI

DÉCORATION. — Par arrêté royal du 5 mars 1902, la croix civique de première classe est décernée à Mme Jeanne Cambier, directrice du Pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, à Kain.

THÉATRE WALLON TOURNAISIEN. — Directeur : A. Hespel. — Dimanche 23 mars 1902. — Bureau, 6 h. 1/2; rideau, 7 heures. — Représentation avec le concours de la Société de gymnastique « La Liberté » : « Tournai-Vivant », grande revue locale en cinq actes et neuf tableaux par Arthur Hespel. — On commencera par : « Nos Vieillards », pièce en vers, par A. Hespel. — Prix des places : avant-scène, 3 fr.; baignoire et fauteuil, 2 fr. 50 ; première loge et parquet, 2 fr.; galerie, 1 fr. 50 ; parterre et seconde de face, 1 fr.; seconde de côté, 50 c.; amphithéâtre, 30 c. — Train de théâtre. Le bureau de location est ouvert chez M. Hespel, Bas de la rue des Bouchers-Saint-Jacques.

BULLETIN COMMERCIAL

du jeudi 20 mars 1902

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES ROUBAIX-TOURCOING PRÉCÉD.	ROUBAIX-TOURCOING JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	ANVERS JOUR	LAINES brutes LE HAVRE PRÉCÉD.	LE HAVRE JOUR
MARS.....1902	4.57 1/2	4.57 1/2	4.45 /.	4.43 1/2	130...	130...
AVRIL.....	4.55 /.	4.55 /.	4.42 1/2	4.42 1/2	130.00	130...
MAI.....	4.55 /.	4.55 /.	4.42 1/2	4.42 1/2	130.50	130.50
JUIN.....	4.55 /.	4.55 /.	4.45 /.	4.45 /.	131.50	131.50
JUILLET.....	4.55 /.	4.55 /.	4.47 1/2	4.45 /.	132.50	133.50
AOUT.....	4.55 /.	4.55 /.	4.47 1/2	4.47 1/2	132.50	133.50
SEPTEMBRE....	4.55 /.	4.55 /.	4.50 /.	4.47 1/2	134...	136...
OCTOBRE.....	4.55 /.	4.55 /.	4.50 /.	4.47 1/2	135.50	135.50
NOVEMBRE....	4.55 /.	4.55 /.	4.50 /.	4.47 1/2	135...	135...
DÉCEMBRE....	.... /.	.... /.	4.50 /.	4.50 /.	135.50	135.50
JANVIER..1903	.... /.	.... /.	4.52 1/2	4.52 1/2	136...	136...
FÉVRIER.....	.... /.	.... /.	4.52 1/2	4.52 1/2	.....	.....

ROUBAIX-TOURCOING, 20 mars. — On a traité : 60.000 kil. dont détail suit :

Le matin : Sur juin, 5.000 kil. à 4,55 ; sur octobre, 10.000 kil. à 4,55. — Total : 15.000 kil.

Le soir : Sur mars, 5.000 kil. à 4,57 ; sur juin, 10.000 kil. à 4,55 ; sur juillet, 5.000 kil. à 4,55 ; sur octobre, 20.000 kil. à 4,55, 5.000 kil. à 4,57. — Total : 45.000 kil. — Ensemble : 60.000 kil.

LE HAVRE, 20 mars. — (Par dépêche). — La tendance du marché est calme. — La cote reste inchangée. — On a vendu 250 balles.

ANVERS, 20 mars. — (Par dépêche). — On a traité : 65.000 kil. — Tendance : Calme.

En disponible : On a vendu 50 balles Plata.

COTONS

LE HAVRE, 20 mars. — (Par dépêche). — Ouverture. — Le marché est calme. — Ventes : 900 balles. — On cote : Sur mars, 56,25 ; sur avril, 56.25 ; sur mai, 56,12 ; sur juin, 55.87 ; sur juillet, 55,75 ; sur août, 55,62 ; sur septembre, 55,50 ; sur octobre, 53,50 ; sur novembre, 52.12 ; sur décembre, 51,37 ; sur janvier, 51,25 ; sur février, 51,12.

En disponible. — On a vendu : 100 balles Texas à 59,37. — Fully middling à 58,12.

LE HAVRE, 20 mars. — (Par dépêche.) — Clôture. Le marché est calme. On a fait 2.100 balles. On cote : mars et avril, 56.00; mai, 55.87; juin, 55.75; juillet, 55.62; août, 55.50; septembre, 55.37; octobre, 53.37; novembre, 52.00; décembre, 51.25; janvier, 51.12; février, 51.00. En disponible : 200 balles Texas de 58.25 à 59.00; 50 balles New-Orléans à 58.50.

NEW-YORK, 20 mars. — (Par dépêche). — Ouverture soutenue. — En baisse de 1 point sur mars et de 3 points sur mai.

LIVERPOOL, 20 mars. — (Par dépêche.) — Ouverture. Disponible, soutenu. Ventes, 10.000 balles ; importations, 10.146 balles. Futurs : Baisse 1/64 den. Clôture facile.

MARCHÉS DIVERS

PARIS-LA VILLETTE, 20 mars. — Bœufs : vendus, 1.545; 1re qual., 1.30; 2e, 1.12; 3e, 0.88. — Vaches : vendues, 442; 1re qual., 1.28; 2e, 1.04; 3e, 0.80. — Taureaux : vendus, 209; 1re qual., 1.10; 2e, 0.96; 3e, 0.80. — Veaux : vendus, 1.142; 1re qual., 1.90; 2e, 1.80; 3e, 1.70. — Moutons : vendus, 15.000; 1re qual., 2.00; 2e, 1.80; 3e, 1.52. — Porcs gras : vendus, 5.131; 1re qual., 1.34; 2e, 1.33; 3e, 1.32. — Porcs maigres : 1re qual., 1.48; 2e, 1.45; 3e, 1.40.

ARRAS, 20 mars. — Marché aux porcs et veaux gras. — 77 porcs ont été vendus de 1.05 le kilo vivant; 53 veaux se sont vendus de 0.90 à 1.175 le kilo vivant.

AUDENARDE, 20 mars. — P